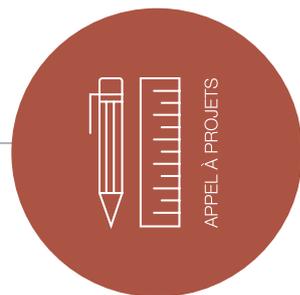


FASHION
WEEK

2nd EDITION



BRIEFING POUR L'APPEL À PROJETS

Depuis de très nombreuses années, les entreprises BERTRAND façonnent et conditionnent la pierre avec un immense respect. Durant toutes ces années, nos équipes ont eu la chance de valoriser des matières naturelles émouvantes avec dans bien des cas, une présence qui ne laisse personne indifférent. Aujourd'hui, notre expertise locale est sans comparaison et notre savoir-faire, considérable dans la transformation et le façonnage de la pierre.

À l'heure du design et de l'esthétique, BERTRAND a pour ambition de développer la créativité et le design de la pierre. C'est justement l'objet du briefing que vous êtes en train de lire.

Faisant suite aux Foires internationales de Bologne et de Vérone, qui chaque année, font bouger les lignes directrices du design pour les pierres et carrelages, BERTRAND lancera du 21 au 26 novembre 2022 en Belgique, la toute première « Fashion Week » dédiée aux dernières tendances en la matière.

À cette occasion, nous souhaitons donner une chance unique aux designers et créatifs de nos régions de réaliser une création en pierre naturelle. Un jury de spécialistes élira, parmi les projets reçus, ceux que nous exposerons pendant la Fashion Week pour in fine, exposer à l'année la réalisation gagnante du concours.

Une fois l'œuvre réalisée et exposée, elle restera la propriété intellectuelle du designer. Le cas échéant, le designer et BERTRAND évalueront les opportunités de production à plus grande échelle et les conditions commerciales.

Matière : Marbre Onyx orange

Taille : L.323 x H.137 x P.2 cm

Orientations : la décoration et le mobilier

Particularités : rétro-éclairable

Participants : étudiants et professionnels

Formats de fichiers : .JPG / .PNG / .PDF

Votre dossier doit inclure :

- une présentation écrite pour détailler votre projet
- Plans détaillés sous forme de maquettes 2D ou 3D

Les dates :

Date limite des candidatures : Jeudi 17 novembre avant minuit

Date de délibération : Lundi 21 novembre à 18h00

Date de l'annonce du gagnant : Jeudi 24 novembre au vernissage

Bertrand.

Carrelages | Marbrerie | Pierres

CONTRAINTES TECHNIQUES

Le projet devra proposer une solution créative permettant de valoriser la matière naturelle, en la combinant ou pas avec d'autres matériaux. Le résultat devra être un compromis entre le rêve du designer, les capacités du produit et la compétence du marbrier.

Matière proposée pour les créations

Quel que soit l'objet final à réaliser, le projet remis devra donc tenir compte des spécificités techniques du **marbre-onyx** mis à disposition sous forme d'une tranche de **L.323 x H.137 x P.2 cm**.

Le marbre-onyx est une roche calcaire naturelle permettant de très belles réalisations au caractère authentique. C'est une pierre délicate dont il faut respecter les contraintes avec humilité. Le marbre-onyx peut être protégé pour diminuer sa porosité, mais il restera délicat. Il faudra donc composer avec ses caractéristiques pour votre projet. Sa translucidité offre de nombreuses possibilités créatives et lui a d'ailleurs valu son nom (du grec onyx, ongle).

Cette matière naturelle est formée par des couches successives déposées par les eaux calcaires de sources chaudes (d'où la texture zonée). C'est donc un calcaire formé de calcite ou d'aragonite, qu'il ne faut pas confondre avec le véritable onyx (calcédoine). C'est pourquoi l'appellation simple « onyx » est interdite, car cela prêterait à confusion. Par définition, le marbre-onyx est sensible aux acides domestiques. On lui préférera alors un usage pour la décoration et le mobilier plutôt qu'un usage pour la cuisine.

Les couleurs de la tranche retenue permettent des créations uniques, avec des possibilités d'éclairage fantastiques. Depuis l'antiquité, de Rome à Athènes, le marbre et la pierre sont la matière première de la construction en général et de la décoration en particulier.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cet appel à concours s'adresse aux designers et créatifs animés par l'envie de concevoir une œuvre, un objet ou du mobilier de décoration à partir d'une magnifique feuille de pierre de marbre.

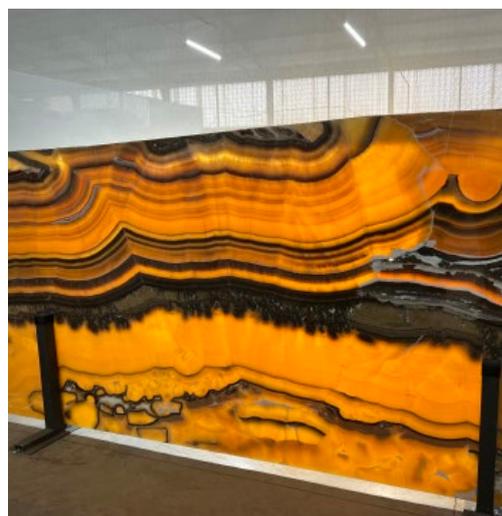
Votre dossier de participation

Ce concours créatif est ouvert à toutes et tous, **tant aux étudiants qu'aux professionnels**.

Pour soumettre votre candidature, vous devrez **téléverser votre dossier sur notre site avant minuit, le jeudi 17 novembre 2022, sur la page suivante** :

www.beaucommebertrand.com/concours-design

Ce dossier devra inclure une **présentation écrite** de votre concept / projet créatif, **son usage et sa valeur ajoutée**, ainsi que les **plans détaillés** sur forme de maquettes **2D ou 3D aux formats .JPG / .PNG / .PDF**.



CONDITIONS DE NOMINATION

Un jury composé d'experts de la pierre et du design se réunira le **lundi 21 novembre 2022** pour annoncer les **3 projets nominés à 18h**.

Composition du jury

- **Virginie Jacobs**, présentatrice de l'émission Une Brique dans le Ventre
- **Marine Tricot**, gagnante de l'édition B.DESIGN 2021
- **Delphine Patiny**, coordinatrice du collectif Tête de l'Art, Rockerill résidents
- **Fabrice Lucq**, directeur artistique BERTRAND
- **Olivier Bertrand**, administrateur délégué BERTRAND
- **Bruno Croonenberghs**, administrateur délégué CROMARBO

Critères d'évaluation

- Le design et la création,
- Le respect des contraintes de la matière,
- La quantité de chutes après transformation,
- La qualité du dossier,
- La capacité à reproduire le projet pour une possible commercialisation ou des créations artistiques ultérieures.

Le projet gagnant sera annoncé le **jeudi 24 novembre**, à l'occasion du **vernissage de la Fashion Week Bertrand à Gosselies**.



RÉALISATION DU PROJET

Le jury sera réuni le lundi 21 novembre pour évaluer les projets remplissant l'ensemble des conditions de participation mentionnées ci-devant.

Les plans et maquettes des 3 projets nominés par ce jury seront exposés en tant que tels pendant la Fashion Week, dans le showroom Bertrand à Gosselies.

Ensuite, le projet gagnant sera réalisé par l'atelier de façonnage BERTRAND en collaboration avec son auteur, dans le but d'être exposé à l'année dans les showrooms BERTRAND.

L'œuvre ou le produit réalisé restera la propriété intellectuelle du designer. Le cas échéant, le designer et BERTRAND évalueront les opportunités de production à plus grande échelle et les conditions commerciales.



LE PROJET B.DESIGN GAGNANT DE 2021

Les projets reçus avaient été soumis à un jury créatif pluridisciplinaire présidé par Pierre-Olivier Rollin (directeur du BPS 22) et composé de Benoît Colin (architecte), Sébastien Losseau (architecte A.D.M.), Caroline Delfosse (experte en façonnage BERTRAND), Fabrice Lucq (directeur artistique BERTRAND), Olivier Bertrand (Administrateur délégué BERTRAND), ainsi que de Bruno Croonenberghs (administrateur délégué CROMARBO), qui a également fourni la tranche de pierre mise à disposition. Le marbre Forest Green qui avait été retenu pour l'appel à concours de l'année passée tient son nom de son formidable design veiné très végétal. Les couleurs de ce marbre lui conféraient une grande profondeur. Le jury a donc été séduit par le projet qui offrait une vue imprenable sur cette composition unique de veinages naturels.

NOS FÉLICITATIONS À MARINE TRICOT, POUR SES TABLES GIGOGNES

Pour offrir une vue à plat et du dessus sur une matière visuellement proche d'un tableau d'art abstrait, Marine Tricot a eu l'idée de créer une table basse, avant de travailler la forme à partir de la dimension de la tranche pour limiter les chutes et aboutir sur des tables gigognes.

Le contraste entre la chaleur du bois et la pierre plus froide est extrêmement intéressant. Pour la structure, Marine Tricot a imaginé des pieds en bois plus massifs, d'une épaisseur de 30 mm pour permettre de rainurer et défoncer la matière, pour la courber et insérer le marbre forest green.

Ces tables basses en bois et marbre forest green sont bien évidemment à découvrir dans notre showroom de Gosselies.



MENTIONS LÉGALES

Article 1

La société GRANITINTER SA, sous l'enseigne BERTRAND, dont le siège social est établi :
Rue Robesse 2, 6041 Gosselies (Belgique),
enregistrée sous le numéro BCE / TVA BE-0433.334.038,
organise un concours pour designers à partir du 15 octobre 2022. Ce concours est disponible via la page du site Internet : www.beaucommebertrand.com/concours-design/

Le choix du projet remportant le concours sera effectué le 21 novembre 2022. Le résultat final du concours sera disponible sur le site Internet de l'entreprise :
www.beaucommebertrand.com/fashion-week/

Article 2

Le concours consiste à proposer à des designers d'utiliser une tranche de marbre pour concevoir des projets créatifs exploitant au mieux cette matière.

Les candidats introduisent, avant le 17 novembre 2022 à minuit, un dossier de candidature destiné à présenter leur création et la manière dont le marbre est exploité au service du design.

Un jury de professionnels classera les projets selon une grille de critères d'évaluation prédéfinis et publiés :

- Le design et la création,
- Le respect des contraintes de la matière,
- La quantité de chutes après transformation,
- La qualité du dossier,
- La capacité à reproduire le projet pour une possible commercialisation ou des créations artistiques ultérieures.

Article 3

Le projet qui sera retenu avec le meilleur classement par le jury sera réalisé par l'équipe de façonnage de BEAU COMME BERTRAND.

Les coûts de réalisation de la première pièce seront partagés entre BEAU COMME BERTRAND et le gagnant. BEAU COMME BERTRAND supportera le coût de la tranche et du façonnage. Les frais supplémentaires spécifiques qui devaient être nécessaires seront supportés par le gagnant.

Si BEAU COMME BERTRAND devait prendre à sa charge des frais supplémentaires, au-delà de la valeur de la tranche et du façonnage, ils seront récupérés par le produit de la vente de la première unité. Si un bénéfice subsiste après cette vente, BEAU COMME BERTRAND reversera 10% au gagnant. Ceci ne préjuge pas des pièces supplémentaires qui seraient réalisées par la suite.

Le gagnant doit fournir à BEAU COMME BERTRAND dans les 3 mois suivant l'annonce des résultats, les plans techniques et les différents contacts intervenant dans la réalisation du projet. Le projet final doit être réalisé dans les 6 mois suivant l'annonce des résultats.

La propriété intellectuelle reste acquise au designer qui sera également propriétaire de sa création, une fois réalisée avec la tranche de marbre.

La création sera exposée pendant trois mois dans le ou les showroom(s) de BEAU COMME BERTRAND. Au-delà des 3 mois, si la pièce n'est pas vendue et d'un commun accord avec BEAU COMME BERTRAND, le designer pourra en prendre possession à ses risques et à ses frais.

Article 4

Le designer sélectionné et BERTRAND envisageront des propositions de collaboration commerciale et/ou créative dans les mesures de leurs possibilités.

Article 5

Le travail des candidats n'est pas défrayé par BERTRAND.

BERTRAND n'a pas de droits patrimoniaux ni moraux sur les projets proposés par les créatifs. BERTRAND peut exposer en showroom, publier sur son site Internet et ses réseaux sociaux les propositions des créatifs participants au concours, sans contrepartie.

Article 6

En aucun cas BERTRAND ne pourra être tenue responsable d'éventuels coûts ou dommages pouvant survenir à la suite de l'attribution du prix mis en jeu, ni d'éventuels défauts ou défaillances de ce prix.

Si BERTRAND doit reporter, annuler ou interrompre le concours pour des raisons indépendantes de sa volonté, il est établi que l'entreprise n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit.

Article 7

BERTRAND s'engage à ne pas communiquer les données collectées à des tiers et à en limiter l'usage à la communication de newsletters régulières sur les produits, services et activités de BERTRAND.

À tout moment, le participant pourra faire valoir ses droits à l'information, à la rectification, à l'oubli et à l'opposition conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, en écrivant à :

GRANIT INTER SA
Rue Robesse 2,
6041 Gosselies (Belgique).

Article 8

Le présent règlement a été établi par BERTRAND et est régi par la loi belge. En cas de litige, les Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Charleroi sont seuls compétents.